41. Nous allons également élaborer d'autres méthodes pour protéger nos frontières. La sécurité des frontières est un élément crucial de tous les efforts de lutte contre la criminalité transnationale, le trafic de drogues et le terrorisme. À cette fin, nous allons lutter contre le trafic illicite d'armes à feu, en envisageant un nouvel instrument international. Nous allons chercher à adopter un système de normes pour l'identification des armes à feu et un régime international plus fort concernant les permis d'importation et d'exportation des armes à feu. Nous poursuivrons nos travaux en vue de renforcer la sécurité des documents et d'améliorer les stratégies de lutte contre la contrebande d'étrangers, en faisant porter notre attention sur le problème à sa source et sur le transit vers les pays de destination. Nos gouvernements intensifieront également leurs efforts pour renforcer les régimes juridiques internationaux en matière d'extradition et d'entraide juridique, afin qu'aucun criminel ne puisse trouver refuge où que ce soit dans le monde.

DROGUES ILLICITES

- 42. Nous sommes déterminés à intensifier nos efforts pour lutter contre la production, le trafic et l'utilisation de drogues illicites, qui constituent une menace mondiale pour la sécurité de nos citoyens et le bien-être de nos sociétés et de nos institutions. Réaffirmant la responsabilité commune de tous les États concernés, nous reconnaissons que, pour porter fruit, toute stratégie de lutte contre les drogues illicites doit s'attaquer effectivement aussi bien à l'offre qu'à la demande de telles drogues. Nous insistons sur l'importance de réduire la demande. Conjugués à une application rigoureuse des lois en matière de drogues, des programmes visant le traitement et la réhabilitation, ainsi que l'éducation et la prévention, revêtent une grande importance dans notre lutte contre la drogue.
- 43. Nous avons demandé à nos organismes publics compétents de tirer profit de leurs modes de coopération établis pour s'attaquer à cette menace commune. En particulier, nous étudierons des mécanismes qui permettent de mettre en place des économies saines et non tributaires de la drogue dans tous les États; nous soutiendrons de nouveaux efforts visant le partage de données pertinentes sur le blanchiment d'argent, les précurseurs chimiques, les nouvelles drogues synthétiques, les structures et méthodes de trafic et autres renseignements; et nous oeuvrerons ensemble au renforcement des capacités des institutions de répression pour la lutte antidrogue. Nos gouvernements travailleront ensemble à l'élaboration de l'ordre du jour de la Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la drogue, qui se tiendra en juin 1998.

TERRORISME

44. Nous réaffirmons notre détermination à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes, et quel qu'en soit le motif. Nous nous opposons à toute concession face aux demandes des terroristes et nous sommes résolus à priver les preneurs d'otages de tout bénéfice découlant